

Présidence : Allemagne

## 1116<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 27 octobre 2016

Ouverture : 10 h 05  
Suspension : 13 h 10  
Reprise : 15 h 15  
Clôture : 17 h 35

2. Président : Ambassadeur E. Pohl  
M<sup>me</sup> C. Weil

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE DE  
L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE,  
M<sup>me</sup> CHRISTINE MUTTONEN

Président, Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (PA.GAL/10/16), Slovaquie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1463/16), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1441/16), Fédération de Russie (PC.DEL/1455/16), Suisse, Turquie (PC.DEL/1479/16 OSCE+), Kazakhstan, Biélorussie (PC.DEL/1481/16 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/1450/16 OSCE+), Arménie (PC.DEL/1483/16 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/1477/16 OSCE+), Mongolie, Ukraine (PC.DEL/1457/16 OSCE+), Tadjikistan

Point 2 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ  
INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE,  
S. E. M. PETER MAURER

Président, Président du Comité international de la Croix-Rouge (PC.DEL/1440/16 OSCE+), Slovaquie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1465/16), Fédération de Russie (PC.DEL/1456/16) (PC.DEL/1470/16), Suisse, Turquie (PC.DEL/1452/16 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1444/16), Canada, Norvège (PC.DEL/1482/16), Azerbaïdjan (PC.DEL/1449/16 OSCE+), Arménie (PC.DEL/1484/16), Géorgie (PC.DEL/1478/16 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/1459/16 OSCE+), France (annexe 1)

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR, AU  
CALENDRIER ET AUTRES MODALITÉS  
D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE DE 2016 SUR  
LA DIMENSION HUMAINE

Président

**Décision** : le Conseil permanent a soumis la Décision relative à l'ordre du jour, au calendrier et autres modalités d'organisation du Séminaire de 2016 sur la dimension humaine à une procédure d'approbation tacite prenant fin le mercredi 2 novembre 2016 à 17 heures HEC ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Président

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale persistante de la Crimée par la Russie* : Ukraine (PC.DEL/1460/16), Slovaquie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1467/16), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1445/16), Suisse, Turquie (PC.DEL/1474/16 OSCE+), Canada
- b) *Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/1466/16), Ukraine

- c) *Violation de la liberté des médias au Royaume-Uni* : Fédération de Russie (PC.DEL/1458/16) (PC.DEL/1461/16), Royaume-Uni (annexe 2), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1475/16 OSCE+)
- d) *Violation des droits des migrants dans l'Union européenne* : Fédération de Russie (PC.DEL/1464/16), France (PC.DEL/1454/16), Slovaquie-Union européenne
- e) *Pressions exercées sur les voix indépendantes au Turkménistan* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1447/16), Turkménistan
- f) *Préoccupations persistantes au sujet des restrictions imposées à la société civile en Fédération de Russie* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1446/16) (PC.DEL/1473/16), Fédération de Russie (PC.DEL/1469/16)
- g) *Glorification d'un vétéran SS en Estonie* : Fédération de Russie (PC.DEL/1471/16) (PC.DEL/1472/16), Estonie (PC.DEL/1480/16 OSCE+)
- h) *Élections législatives tenues au Monténégro le 16 octobre 2016* : Monténégro (PC.DEL/1453/16 OSCE+), Slovaquie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et la Turquie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1468/16), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1448/16), Fédération de Russie (PC.DEL/1462/16)

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Allocution prononcée par le Président en exercice à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 13 octobre 2016 à Strasbourg* : Président (CIO.GAL/194/16)
- b) *Condoléances exprimées par le Président en exercice et le Secrétaire général de l'OSCE à l'occasion du décès du Roi Bhumibol Adulyadej de Thaïlande* : Président (CIO.GAL/194/16)
- c) *Ouverture par le Président en exercice et M. D. Barenboim, Directeur musical général de l'Opéra d'État de Berlin, de la Conférence de la Présidence de l'OSCE sur la tolérance et la diversité, tenue à Berlin le 20 octobre 2016* : Président (CIO.GAL/194/16)

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

*Annnonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/157/16 OSCE+)* : Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE

Point 7 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Tirage au sort pour déterminer l'ordre des déclarations à la vingt-troisième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, devant être effectué le 3 novembre 2016 après la séance du Conseil permanent prévue en matinée :  
Président*
  
- b) *Distribution d'un projet d'ordre du jour pour la vingt-troisième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE (MC.GAL/1/16) et d'un projet de décision sur la transmission d'un projet d'ordre du jour au Conseil ministériel (PC.DD/30/16) : Président*

4. Prochaine séance :

Jeudi 3 novembre 2016 à 10 heures, Neuer Saal

---

**1116<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1116 du CP, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FRANCE**

Monsieur le Président,

Ma délégation s'est alignée sur la déclaration prononcée par l'Union européenne mais je souhaiterais faire quelques remarques à titre national.

Je tiens tout d'abord à saluer l'engagement du CICR depuis le début de la crise en Ukraine : distribution de vivres et d'articles d'hygiène, approvisionnement de 13 hôpitaux et postes de santé des régions de Donetsk et Lougansk en fournitures médicales, signalisation des zones abritant des mines et des munitions non explosées. Cet engagement a contribué à soulager les populations civiles touchées par ce conflit qui a fait plus de 9 000 morts, plus de 22 000 blessés et près de deux millions de déplacés.

Le CICR joue également un rôle essentiel pour les familles sans nouvelles de leurs proches et pour les personnes qui ont fui le conflit. Ce travail devrait être facilité des deux côtés de la ligne de contact.

Nous saluons également le rôle joué par le CICR dans les échanges de prisonniers, comme cela a été le cas en septembre dernier, pour la cinquième fois en 2016. Nous espérons que ces efforts se poursuivront et seront renforcés ainsi que nous l'avons évoqué le 19 octobre en format Normandie à Berlin.

La situation humanitaire reste cependant très difficile. De nombreuses infrastructures ont été détruites par les combats, l'approvisionnement en eau et en électricité est incertain dans de nombreux villages. À l'approche de l'hiver, comme cela a été rappelé lors du sommet en format Normandie le 19 octobre à Berlin, nous appelons les parties à faciliter l'accès des organisations humanitaires et notamment le CICR, aux régions non-contrôlées par le gouvernement, dans l'intérêt des populations civiles.

La présence de mines et munitions non explosées demeure l'une des principales causes de mortalité pour les civils dans ce conflit. Nous saluons les activités entreprises dans ce domaine par le CICR et nous appelons les parties à délimiter les zones minées et à déminer le plus rapidement possible, comme elles s'y sont plusieurs fois engagées.

Monsieur le Président,

Nous souhaiterions saisir cette occasion pour saluer le travail du CICR sur les disparus du conflit dans le conflit du Haut-Karabagh. Nous encourageons les parties concernées à poursuivre l'échange de données sur les disparus du conflit sous les auspices du CICR, conformément aux engagements pris au Sommet de Paris d'octobre 2014 et confirmés lors de la réunion de Vienne en mai 2016.

Je vous remercie d'annexer cette déclaration au journal de séance.

**1116<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1116 du CP, point 4 c) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI**

Je souhaiterais répondre brièvement aux points soulevés par le distingué représentant de la Russie.

Je suis heureux que la Fédération de Russie ait soulevé au Conseil permanent la question de la liberté des médias. C'est là un sujet qui est cher au Royaume-Uni et à de nombreux autres États représentés autour de cette table.

S'agissant de la question spécifique des arrangements bancaires conclus entre la banque Natwest et Russia Today, je voudrais faire consigner que – contrairement aux affirmations des autorités russes – le Gouvernement du Royaume-Uni n'a joué aucun rôle que ce soit en la matière. Il s'agit d'une question à régler entre la banque et son client et nous trouvons profondément déroutant que le Gouvernement russe, s'étant mépris sur les faits ou les ayant déformés, continue d'appeler l'attention sur cette question.

J'ajouterai que la Représentante pour la liberté des médias ne nous a exprimé aucune préoccupation à cet égard.

Monsieur le Président, de manière plus générale, permettez-moi de répondre aux critiques infondées de mon distingué collègue russe sur la liberté des médias au Royaume-Uni.

La liberté d'expression, comme la plupart d'entre nous réunis ici aujourd'hui le savent bien, est un pilier essentiel et de longue date de la démocratie britannique. Nous avons un paysage médiatique pluraliste et solide. Je crois savoir que l'organisation Reporters sans frontières classe actuellement le Royaume-Uni en 38<sup>e</sup> position sur 180 pays pour ce qui est de la liberté de la presse et la Russie en 148<sup>e</sup> position.

Comme le dit le proverbe : « *люди, живущие в стеклянных домах, не должны кидаться камнями* » (« On ne lance pas de pierre quand on vit dans une maison de verre »).

Les pressions croissantes auxquelles les médias indépendants sont soumis en Russie ont été évoquées à plusieurs reprises à différentes tribunes de l'OSCE par les États membres de l'Union européenne et par d'autres. Les organismes d'information indépendants ont été soit placés sous le contrôle de l'État, soit régulés jusqu'à disparaître.

Le représentant de la Russie a laissé entendre que Russia Today faisait l'objet de pressions dans plusieurs pays et que cela constituait une violation de la liberté d'expression.

Monsieur le Président,

Je suis heureux de préciser que le Royaume-Uni autorise les médias sous contrôle étranger à exercer leurs activités librement. Même lorsque, comme dans le cas de Russia Today, le régulateur britannique indépendant Ofcom a été contraint de prendre des mesures à la suite de la diffusion d'informations inexactes et fallacieuses, l'attachement du Royaume-Uni à la liberté d'expression et un paysage médiatique solide et diversifié permettent à la chaîne de continuer de diffuser.

Monsieur le Président,

Je n'ai guère besoin d'ajouter qu'il est totalement aberrant de laisser entendre, comme l'Ambassade de Russie à Londres l'a fait récemment, que les médias russes au Royaume-Uni travaillent dans des conditions insupportables.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



**1116<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1116 du CP, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION SUR  
L'ORDRE DU JOUR, LE CALENDRIER ET AUTRES MODALITÉS  
D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE DE 2016 SUR LA DIMENSION  
HUMAINE, SOUS RÉSERVE D'UNE PROCÉDURE D'APPROBATION  
TACITE PRENANT FIN LE MERCREDI 2 NOVEMBRE 2016  
À 17 HEURES HEC**

(Varsovie, 21–23 novembre 2016)

**Promotion de systèmes judiciaires efficaces et intégraux : comment assurer  
l'indépendance et la qualité de la justice**

**I. Ordre du jour**

1. Ouverture du Séminaire
2. Séance plénière d'ouverture : allocutions principales
3. Débat dans le cadre de deux groupes de travail :
  - Groupe de travail I : Sélection, promotion et formation des juges – impact sur la responsabilité de la magistrature et l'intégrité du système judiciaire
  - Groupe de travail II : Rôle de la société civile dans l'observation de l'indépendance et de la responsabilité de la justice
4. Séance plénière de clôture : récapitulatif des travaux et clôture du Séminaire

**II. Calendrier et autres modalités d'organisation**

1. Le Séminaire s'ouvrira le lundi 21 novembre 2016 à 15 heures et s'achèvera le mercredi 23 novembre 2016 à 13 heures.

2. Toutes les séances de la plénière et des groupes de travail seront ouvertes à l'ensemble des participants.
3. La séance plénière de clôture, prévue pour la matinée du 23 novembre 2016, portera sur des propositions et des recommandations concrètes en vue de répondre aux questions examinées lors des séances des groupes de travail.
4. Les séances de la plénière et des groupes de travail se tiendront selon le programme de travail ci-après.
5. Un représentant du BIDDH présidera les séances plénières.
6. Les règles de procédure de l'OSCE et les modalités des réunions de l'OSCE sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine (Décision n° 476 du Conseil permanent) seront appliquées, *mutatis mutandis*, lors du Séminaire. En outre, il sera également tenu compte des lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE (Décision n° 762 du Conseil permanent).
7. Les débats au cours des séances plénières et des séances des groupes de travail seront interprétés dans les six langues de travail de l'OSCE.

### III. Programme de travail

Horaire de travail : 10 heures – 13 heures.  
15 heures – 18 heures

	Lundi 21 novembre 2016	Mardi 22 novembre 2016	Mercredi 23 novembre 2016
Matin		Groupe de travail I	Séance plénière de clôture
Après-midi	Séance plénière d'ouverture	Groupe de travail II	